Compte rendu du Conseil Municipal
Du 08 mars 2021

Présents : Mme Alexandrova, M. Audureau, M. Boulanger, Mme Bourguignon, M. Figel, Mme Gallina-Muller, M. Guittienne, Mme Jeandel, M. Lapierre, M. Maniette, M. Pire,
M. Thiriat, M. Vinck

Absents : Mme Cordier, M. Lepitre

Procurations : de Mme Cordier à M. Maniette / de M. Lepitre à M. Thiriat

Secrétaire: Mme Gallina-Muller

1. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs Rue de Nancy

Rapporteur : M. Rémi MANIETTE

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs préalables à la rénovation des trottoirs de la Rue de Nancy (portion entre la ruelle du Vergeron et le cimetière), la commune souhaite s'attacher les services d'un bureau d'études afin de réaliser cette opération.
La commune a sollicité, sur les conseils de SDE54, quatre bureaux d'études et seul TECHNI' CONSEIL, bureau d'études situé à Norroy-lès-Pont-à-Mousson, a répondu favorablement à la demande.
Le coût du marché de maîtrise d'œuvre se compose de la façon suivante :

- 1 tranche ferme pour un forfait définitif de 2 850 € HT pour la réalisation de l'avant-projet sommaire, des dossiers nécessaires aux demandes de subvention
- 1 tranche optionnelle pour un forfait provisoire de 6 000 € HT, calculée sur la base d'un montant de travaux estimé à 100 000 € HT, soit 6 % d'honoraires.
- La tranche optionnelle comprend les éléments suivants : projet de conception générale, assistance à la passation des contrats, visa des entreprises, direction d'exécution des contrats et assistance aux opérations de réceptions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remettre ce vote à une date ultérieure, afin de prendre le temps de contacter d'autres bureau d'études.

2. Acquisition des parcelles AH 56 et AH 59

Rapporteur : M. Rémi MANIETTE

L'installation d'une bâche incendie sur la parcelle AH58 étant déconseillée par le SDIS, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à acquérir pour l'€ symbolique les parcelles AH56 et AH 59 (appartenant actuellement à Monsieur DENIEL) qui sont plus propices à recevoir cette bâche.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **10 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Lepitre) et 4 ABSTENTIONS (M. Boulanger, Mme Jeandel, M. Thiriat et M. Vinck)** autorise le Maire à acheter ces parcelles et à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

3. Changement d'affectation de la parcelle AH 58

Rapporteur : M. Rémi MANIETTE

Par délibération N°2020-09-07 du 09 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle AH58 en vue d'y déposer une bâche incendie.
Après consultation, le SDIS déconseille l'utilisation de cette parcelle pour l'installation d'une bâche mais préconise d'en faire une voie d'accès pour atteindre la bâche incendie qui sera installée sur les parcelles AH56 et AH59.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **10 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Lepitre) et 4 ABSTENTIONS (M. Boulanger, Mme Jeandel, M. Thiriat et M. Vinck),** accepte le changement d'affectation de la parcelle AH58 et autorise M. le Maire à la classer dans le domaine public afin d'en faire une voie d'accès à la bâche incendie.

4. Acquisition d'une bâche incendie

Rapporteur : M. Rémi MANIETTE

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une bâche incendie d'une contenance de 120 m3 afin de sécuriser le secteur de la Rue de Toul. Le montant du devis de la société CITERNÉO s'élève à 4 628.05 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **10 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. Lepitre, Mme Jeandel,) et 3 ABSTENTIONS (M. Boulanger, M. Thiriat et M. Vinck),** autorise le Maire à signer le devis et à acquérir cette bâche incendie pour un montant de 4 628.05 € TTC.
Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

5. Acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la Salle Polyvalente

Rapporteur : M. Rémi MANIETTE

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir un nouvel adoucisseur d'eau pour la salle polyvalente. Un devis présenté par la Société CULLIGAN s'élève à 3 872 € TTC et on trouve, d'autre part, un produit similaire chez ESC Grossiste, au prix de 1 378.08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remettre ce vote à une date ultérieure, afin de prospecter d'autres fournisseurs.

6. Passation de convention avec le club de pétanque

Rapporteur : M. Rémi MANIETTE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain de pétanque avec l'association La Boule Meulsonne, présidée par Monsieur CHARBONNEL Jordan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité,** autorise le Maire à signer la convention avec La Boule Meulsonne après modification et/ou précisions des points suivants :

- Le nombre de personnes pouvant fréquenter simultanément les 7 terrains est fixé à 50 personnes (hors tournois)
- Les horaires : arrêt à 19H maximum
- Un panneau d'affichage sera positionné sur le site afin d'afficher le règlement d'utilisation et la convention
- Des toilettes seront mises à la disposition des joueurs mais l'entretien et la fermeture de ces lieux seront sous la responsabilité du club

Le Maire

Rémi MANIETTE